

**Arrêté n° 2018 - 67 portant délégation de signature
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

*VU le Code de l'Education, et notamment ses articles
L 712-2 et R719-79,
VU le Code de l'Education, et notamment son L713-3,*

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud BLOT, Responsable de site MDH, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, le document suivant:

- Opérations sur les installations de clients (O.I.C) pour la période du 06 au 09/11/2018.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud BLOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric GUERLOT, Energéticien, à l'effet de signer le document cité à l'article 1^{er}.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

Article 4 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Fait à Reims, le / 5 NOV. 2018

Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne



Guillaume GELLE

- Mis en ligne le : 05.11.2018
- Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 05.11.2018